



Comment cela fonctionne ?

TAXE FONCIERE : UNE AUGMENTATION IMPORTANTE

Les avis d'imposition de Taxe foncière sont arrivés récemment dans nos boîtes aux lettres. Chacun a pu constater que, cette année encore, l'augmentation était importante. Aussi nous a-t-il paru indispensable de vous en préciser les raisons.

Une certitude, votre commune n'est en rien dans cette augmentation. En effet, la commune de Saint Bernard a maintenu les mêmes taux d'imposition relevant de sa compétence depuis 2006.

COMMENT CALCULE-T-ON LA TAXE FONCIERE ?

Montant Taxe foncière = valeur locative X taux (foncier bâti et foncier non bâti)

Valeur locative

Elle est définie par l'Administration fiscale en fonction des caractéristiques de votre logement (surface habitable, confort ...) et du foncier non bâti (surface).

Evolution de la Valeur locative : un pourcentage d'évolution est arrêté chaque année par l'Etat (+24% en 6 ans). L'augmentation est liée à l'évolution du marché de l'immobilier (locatif).

Taux

Chaque collectivité arrête un taux : Commune, Intercommunalité, Département, Région, SMICTOM (Ordures ménagères) et Etablissement public foncier (Taxe spéciale équipement) définissent, chaque année, un taux pour la partie de l'impôt qui leur sera versée.



REPARTITION DE LA TAXE FONCIERE ENTRE LES ENTITES

Comment lire les informations ci-dessous :

A titre d'exemple, pour 100 € de taxe foncière payée par un foyer fiscal spinosien, 35,58 € seront perçus par la commune de Saint Bernard et ainsi de suite.....

Commune	35,58 €
CCSV	0,77 €
Département +région	35,49 €
Taxe spéciale d'équipement (TSE)	0,48 €
Taxe ordures ménagères (TOM)	24,22 €
Frais de gestion	4,10 €
	100,00 €

NB – ces pourcentages peuvent évoluer légèrement en fonction du Montant de la Taxe foncière.

REPARTITION DE LA TAXE FONCIERE ENTRE LES ENTITES

Commune : 35,58 €

Département + Région : 35,49 €



Taxe ordures ménagères (TOM): 24,22 €

Frais de gestion : 4,10 €

Communauté de communes: 0,77 €

Taxe spéciale d'équipement (TSE): 0,48 €



QU'EST-CE QUI A AUGMENTÉ ?

Il y a 2 origines essentielles à l'augmentation de la Taxe foncière, ces dernières années :

- . La valeur locative : elle a augmenté de 24% en 6 ans (soit + 4 % en moyenne par an)
- . Les Taux du Département de l'Ain et de la Région Rhône-Alpes ont régulièrement augmenté (cf évolution ci-dessous)

Augmentation sur 6 ans :

Saint Bernard	+0%
Région + Département	+52,74%
Taxe Ordures Ménagère	+5,65%

Saint Bernard :

- n'a pas augmenté le taux de la Taxe foncière depuis 2006
- a l'un des taux de Taxe foncière les plus bas de la Communauté de Communes Saône Vallée (CCSV).

Conclusion

L'augmentation de la Taxe foncière provient certes de l'évolution du marché de l'immobilier (valeur locative), mais plus encore, des décisions de gestion prises par le Conseil Général du Département de l'Ain et par le Conseil de la Région Rhône-Alpes.

Qu'est-ce qui a augmenté ?

Commune de Saint-Bernard

Taux 2006 à 2011

Inchangé : 12,53%

Département + Région

Taux 2006: 8,21 %

Taux 2010: 9,44 %

Taux 2011: 10,90 %

Taux 2012: 12,54 %



Communauté de Communes Saône Vallée

Taux 2006: 0 %

Taux 2010: 0, %

Taux 2011: 0,15 %

Taux 2012: 0,15 %

Taxe Ordures Ménagères

Taux 2006: 8,14 %

Taux 2010: 8,60 %

Taux 2011: 8,60 %

Taux 2012: 8,60 %

Taxe Spéciale Equipement

Taux 2006: 0 %

Taux 2010: 0,141 %

Taux 2011: 0,131 %

Taux 2012: 0,169 %



QU'EN SERA-T-IL DE LA TAXE D'HABITATION (T.H.) ?

Pour 100 € payés par le contribuable spinosien :

- La Commune de St Bernard perçoit 62 €
- La Communauté de communes Saône-Vallée (CCSV) perçoit 37 €
- L'Établissement public foncier (TSE) perçoit 1 €

Montant de la Taxe d'habitation = Valeur locative X taux (défini par chaque entité percevant la taxe)

Comment la taxe d'habitation a-t-elle évolué sur 5 ans ? :

	Taux Commune	Taux CCSV	Taux TSE
2006	11,45%	4,94%	0%
2007	11,45%	4,94%	0,067%
.....
2011	11,45%	6,38%	0,109%
Evolution du taux sur 5 ans	0%	+ 29,10%	+ 63,10%

Conclusion

Notre commune n'ayant pas augmenté son Taux depuis 6 ans, et la part sur laquelle il est appliqué étant importante, l'augmentation de cette taxe est beaucoup plus modérée que pour la Taxe Foncière.

Pourquoi la commune de St Bernard a-t-elle maintenu les mêmes taux depuis 2006 ?

Dans un contexte économique difficile depuis 2008 (début de la crise), générateur de difficultés pour beaucoup d'entre nous, il a paru opportun de ne pas augmenter les « taux communaux » des impôts locaux. La commune en a tiré les conséquences pour la gestion de son fonctionnement et de ses investissements. La maîtrise a constitué le maître mot de cette gestion.

Saint Bernard Informations Express est édité par la Mairie de St Bernard.
N°18. Octobre 2012.
Directeur de la publication : Bruno Balay. Rédaction, photos et maquette : JeanPaul Grange, Emmanuelle Vagnet, Michel Bongiraud.
Impression : Par nos soins.
Distribution : Par nos soins.

La rédaction du SBI adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu collaborer à la rédaction de ce numéro, en nous fournissant soit des articles soit des photos ou des documents, ou encore en nous faisant part de leurs suggestions.
Prochain numéro : janvier 2013.
Pensez à nous faire parvenir vos communiqués et vos photos.
Envoi possible par courriel : michel@bongiraud.com.